

**Compte rendu  
de la réunion du Bureau métropolitain  
du lundi 07 octobre 2019**

Le lundi 07 octobre 2019, s'est réuni à 20 h 00, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Métropole, le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Nombre de membres présents : 22  
Nombre de membres en exercice : 25

**Etaient présents :**

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET.

**Absent(s) excusé(s) :**

Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Jacques LE TARNEC, Wilfried SCHWARTZ, Alexandre CHAS.

---

**B\_19\_10\_07\_001–FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX COMMUNES DE LA METROPOLE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE** les subventions suivantes au titre du soutien de la Métropole aux associations culturelles et sportives et aux associations concourants à l'exercice des différentes compétences de la Métropole :

**Associations culturelles et sportives:**

<b>Associations sportives</b>	
Association	Montant
Avenir sportif de Chanceaux	16 872
Football Choisille La Membrolle Mettray	1 300

## Associations concourant à l'exercice des différentes compétences de Tours Métropole Val de Loire :

Compétence	Nom de l'association	Subvention 2018	Subvention 2019	Objet
Habitat	AFIDEM	47 327	<b>44 000</b>	Ce système local, prévu par la loi Egalité et Citoyenneté, constitue le principal outil métropolitain de mise en œuvre du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs adopté en mars 2017. Une convention de partenariat entre l'AFIDEM Centre, désignée « gestionnaire départemental » par arrêté préfectoral, le Département et la Métropole précise les obligations réglementaires de ce gestionnaire et les fonctions inhérentes à l'implication des collectivités dans ce dispositif.
Habitat	SOLIHA AIS	0	<b>8 400</b>	La création en 2019 d'une agence immobilière et sociale par Soliha Centre Val de Loire a vocation à capter des logements du parc privé, notamment ceux vacants, pour loger des personnes fragilisées. Afin de sécuriser les propriétaires bailleurs, une gestion locative adaptée est mise en place par l'association.
Développement Economique	DEV UP	0	<b>5 000</b>	TMML souhaite participer au dispositif régional de prospection nationale mutualisé mis en œuvre par DEV UP avec le concours du cabinet GEOLINK. Ce dispositif permet de valoriser les offres immobilières et foncières, ainsi que les atouts de Tours Métropole auprès d'entreprises à la recherche de sites d'implantation en France.
Développement durable	Projets pour la Touraine	5 000	<b>5 000</b>	L'Association « Projets pour la Touraine » souhaite favoriser les acteurs locaux de la filière alimentaire. Dans ce cadre, elle organise l'événement « Savourons le Val de Loire ». Une subvention de 5 000 € permettra d'élargir l'offre de produits alimentaires gastronomiques locaux, de renforcer la synergie entre les producteurs locaux, les organismes professionnels et les collectivités, et de faire connaître au grand public les produits de fabrication et transformation locale.
Développement durable	L'Arrose'Loire	0	<b>2 000</b>	Tours Métropole Val de Loire a soutenu l'installation d'un maraîcher, Yolain Gauthier, à La Riche. Ce dernier consacre une partie de la parcelle à l'activité d'une association qui promeut les circuits courts et la formation aux techniques permacoles. Une subvention exceptionnelle de 2 000 € lui permettra de pallier son manque d'équipement.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président délégué ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer les conventions et leurs avenants qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 € ainsi que celles dont le montant est inférieur mais qui nécessitent l'établissement d'une convention.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_002-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - POLE DE COMPETITIVITE S2E2 - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS SUR LA PERIODE 2019 - 2021.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Thibault COULON, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention d'objectifs pour les exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021 avec la structure de gouvernance du pôle S2E2,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention d'objectifs pour les exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021 avec la structure de gouvernance du pôle S2E2, fixant le montant annuel de la participation de Tours Métropole Val de Loire au pôle à 95.000 € par an, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

- **DIT** que les crédits pour l'année 2019 sont inscrits au budget de Tours Métropole Val de Loire.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_003–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - POLE DE COMPETITIVITE COSMETIC VALLEY - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS SUR LA PERIODE 2019 - 2021.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention d'objectifs pour les exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021 avec la structure de gouvernance du pôle Cosmetic Valley,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention d'objectifs pour les exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021 avec la structure de gouvernance du pôle Cosmetic Valley, fixant le montant annuel de la participation de Tours Métropole Val de Loire au pôle à 38 000 € par an, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- **DIT** que les crédits pour l'année 2019 sont inscrits au budget de Tours Métropole Val de Loire.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_004–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FONDETTES - LIEU-DIT LA HUBERDIERE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZM89 POUR LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE A PROXIMITE DU CEROC.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'acquérir auprès la société SANDVIK COROMANT INSERTS France, le bien sis commune de FONDETTES, lieu-dit La Huberdière, cadastré section ZM 89 pour une superficie d'environ 4 577 m<sup>2</sup>, au prix de 3.000,00 € (trois mille euros) net de taxe ;

- **DIT QUE** les frais de géomètre éventuels, ainsi que les frais d'acte notarié liés à la présente acquisition, seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à l'Office Notarial du Palais, sis 1 place Jean Jaurès à Tours, représenté par Maître Anne LETEUIL.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_005–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CHAMBRAY LES TOURS - ZAC VRILLONNERIE SUD - CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SET.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Thibault COULON, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de céder au profit de la SET, une bande de terrain d'une superficie de 878 m<sup>2</sup> selon le plan joint, en cours de numérotation au cadastre, sise ZAC « Vrillonnerie Sud » à Chambray-lès-Tours, au prix de 17 575 € hors taxe.

- **DIT QUE** les frais de géomètre induits par le découpage de l'emprise à céder ainsi que les frais d'acte notarié liés à la présente cession seront pris en charge par la SET.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à Maître Quentin CARCELEN, notaire à Montbazon (37250), 3 place des Marronniers, représentant la SET, assisté de Maître Anne LETEUIL, notaire à Tours (37000), 1 place Jean Jaurès, représentant Tours Métropole Val de Loire.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_006–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - NOTRE DAME D'OE - RETROCESSION FONCIERE DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DANS LA ZAC ARCHE D'OE 2.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Thibault COULON, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'acquérir auprès de la Société d'Equipement de Touraine, à titre gracieux et dans les conditions fixées par la convention de concession, les parcelles cadastrées AW 95-96-97-98-99-100-118-180-104-116-117 et C 649 représentant une surface totale de 19 458m<sup>2</sup>, selon le plan joint,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice -Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont la rédaction sera effectuée par l'étude de Maîtres LORSERY DIGUET LEPRAT, notaires à Tours, assisté de Maître LETEUIL, notaire à l'Office Notarial du Palais.

-**DIT** que les frais d'acte notarié seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_007-AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - SAINT PIERRE DES CORPS - CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE CELLNEX POUR OCCUPATION DU CHATEAU D'EAU DE LA RABATERIE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** l'implantation par la société Cellnex d'antennes de téléphonie mobile sur le château de la Rabaterie à Saint Pierre des Corps,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention, objet de la présente délibération, ainsi que tout document y afférent.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_008-INFRASTRUCTURES - CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE RELATIVE A LA CONTINUTE DU TRAITEMENT HIVERNAL DES VOIES DEPARTEMENTALES ET METROPOLITAINES POUR LA PERIODE 2019/2020.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention relative aux limites d'entretien afférentes au traitement hivernal des routes entre Tours Métropole Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire telle qu'annexée à la présente,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces afférentes.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_009-INFRASTRUCTURES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SERVICE GESTION IMMOBILIERE ET FONCIERE DU DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE RELATIVE AUX ACQUISITIONS FONCIERES NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET CHER CANAL DE BERRY A VELO.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention relative à la coopération entre Tours Métropole Val de Loire et le service foncier du Département d'Indre-et-Loire telle qu'annexée à la présente,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces afférentes.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_010–INFRASTRUCTURES - REGLEMENT PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE TELECOMMANDES POUR FEUX SONORES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet de règlement, joint en annexe, fixant les conditions d'attribution des télécommandes à feux sonores,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_011–INFRASTRUCTURES - JOUE LES TOURS - CENTRE COMMERCIAL LA GRANGÉ - REGULARISATION FONCIERE SUITE A LA REALISATION DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gracieux auprès du syndicat des copropriétaires de l'immeuble « la Grange », représenté par le Cabinet Foncia CCG Val De Loire, domicilié 60 rue Blaise Pascal à Tours, des parcelles cadastrées CE 473p (30m<sup>2</sup>), CE 473p(65m<sup>2</sup>), CE 475p(35m<sup>2</sup>), CE 498p(36m<sup>2</sup>) ; CE498p(24m<sup>2</sup>), CE 475p (26m<sup>2</sup>), CE 495(87m<sup>2</sup>), CE 472p (291m<sup>2</sup>).

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'acte authentique à intervenir dont la rédaction sera effectuée par Maître MARTEAU, notaire à Joué les Tours.

- **DIT QUE** les frais notariés sont à la charge de Tours Métropole Val de Loire.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_011B–INFRASTRUCTURES - CHAMBRAY-LES-TOURS - RUES TUE-LOUP ET DE L'ANGUICHERIE - CONVENTIONS RELATIVES A LA DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement des rues Tue-Loup et Anguicherie à Chambray-lès-Tours et délègue au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 115 000 € pour le réseau de télécommunication et à 65 000 € pour le réseau de distribution public d'énergie électrique,

- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_012–ENVIRONNEMENT - SAINT PIERRE DES CORPS - RUE AMBROISE CROIZAT - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UN BESOIN DE REORGANISATION DES LIEUX DE TRAVAIL AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DES CORPS.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'acquérir auprès de la commune de Saint Pierre des Corps, le bien sis dite commune, 70 rue Ambroise Croizat, cadastré section AB numéros 45 et 1142p, pour une superficie respective de 340 m<sup>2</sup> et de 317 m<sup>2</sup> selon le plan joint, au prix de 133.000,00 € net de taxe.

- **DIT QUE** les frais de géomètre induits par le découpage de la parcelle cadastrée section AB numéro 1142, ainsi que les frais d'acte notarié liés à la présente acquisition, seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à l'Office Notarial du Palais, sis 1 place Jean Jaurès à Tours, représenté par Maître Anne LETEUIL.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_013–CULTURE - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE TOURS - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs du Centre dramatique national de Tours pour la période 2018-2020,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_014–CULTURE - CENTRE DE CREATION CONTEMPORAINE OLIVIER DEBRE - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019-2022.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens du CCCOD pour la période 2019-2022,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

**Vote à l'unanimité.**

---

**B\_19\_10\_07\_015–SPORT - DRUYE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET DRUYE POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF METROPOLITAIN.**

---

**Rapporteur :** Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes de la convention de financement de l'opération élaborée entre Tours Métropole Val de Loire et la Ville de Druye,

- **AUTORISE** Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente déléguée à effectuer les démarches afférentes et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,

**Vote à l'unanimité.**

**Le Directeur Général des Services,**

**Frédéric BAUDIN-CULLIERE**